

Mesures catégorielles 2022

Mercredi 13 octobre, s'est tenue à Balard la réunion annuelle pour les mesures catégorielles. La séance a été présidée par le DRH-MD, le CGA de VANSSAY DE BLAVOUS.

Les effectifs :

L'évolution prévue pour 2022 est d'une évolution positive de 419 postes répartis dans les domaines suivants et dans les catégories suivantes :

- | | |
|--|-----------------------|
| • Renseignement ; | Catégories A : + 394 |
| • Cyberdéfense ; | Catégories B : + 599 |
| • Digitalisation/Intelligence Artificielle ; | Catégories C : + 272 |
| • Sécurité – Protection | Ouvriers État : - 845 |

Dans la Loi de Programmation Militaire, le SIAé avait été exclu du schéma d'emploi ministériel. Il faut donc rajouter aux premiers postes, la création de 42 emplois au SIAé confirmant, selon la DRHMD, la volonté de la Ministre de conserver le SIAé dans sa forme actuelle.

Le ministère va poursuivre les concours (externes et internes) sur l'ensemble des filières, recruter des contractuels, normalement, dans des compétences absentes chez les fonctionnaires et favoriser les détachements entrants ainsi que la mobilité CIGEM notamment dans des bassins d'emploi en tension.

Les concours à affectation locale vont également se poursuivre pour les TSEF2 avec un élargissement possible pour les TSEF3.

Une nouveauté pour 2022, le ministère va reprendre le recrutement de catégories C par la voie du PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la Fonction Publique), recrutement qu'elle n'avait plus réalisé depuis 2012.

Pour rappel, ce dispositif permet le recrutement de jeunes non ou peu diplômés ou des chômeurs de longue durée comme contractuel en CDD.

Un effort supplémentaire va être fait pour le recrutement de personnes en situation de handicap.

Le ministère va également mettre en place un dispositif expérimental qui permettra le recrutement en CDD de jeunes sans emploi et de chômeurs de longue durée qui bénéficieront en alternance d'une préparation aux concours dans les corps de catégories A et B.

Concernant l'apprentissage, le ministère s'est mis comme objectif pour 2022 de former 2.200 jeunes, du CAP au Master 2, dans les filières suivants :

- Systèmes d'information et numérique,
- Maintenance aéro,
- Maintenance terrestre,
- Infrastructure.

Mesures catégorielles 2022

Le ministère espère proposer des postes à ces jeunes, par le biais des concours, ou sous statut contractuel ou Ouvriers de l'État

La PLF 2022 prévoit une enveloppe pour les dépenses catégorielles de 7,6 M d'euros.

	TOTAL	7,6 M€
Mesures statutaires		0,6 M€
Dont coups partis :		0,2 M€
<i>Poursuite de la création du GRAF des IEF, GRAF des attachés et administrateurs de la DGSE et pro-pro des catégories C</i>		0,2 M€
Dont mesures nouvelles :		0,4 M€
<i>Requalification de C en B</i>	01/01/2022	0,4 M€
Mesures indemnitaires		7,1 M€
Dont coups partis :		4,6 M€
<i>EAP 2021 : Poursuite de la revalorisation de la PR des OE RIFSEEP lié aux promotions et mobilités (Clause de revoyure)</i>		4,0 M€
		0,6 M€
Dont mesures nouvelles :		2,5 M€
<i>Prime des APRSeurs</i>	01/01/2022	0,8 M€
<i>Revalorisation PR rade et Ile longue de 25 %</i>	01/01/2022	0,2 M€
<i>Mesures DGSE</i>	01/01/2022	0,3 M€
<i>Revalorisation de l'IFSE des ICD</i>	01/01/2022	1,0 M€
<i>Augmentation de l'IFSE des ICDD historiques</i>	01/07/2022	0,3 M€

D'autres mesures bénéficieront au personnel civil :

Mesure	Description de la mesure	Total au profit des PC
Prise en charge d'une partie de la protection sociale complémentaires	15€/mois/agent qui en fera la demande, sur présentation d'une attestation de la contractualisation d'un contrat solidaire et responsable (total ministère : 50 M€)	11,0
Réforme des grilles des catégories C + revalorisation du SMIC	mesure initiée dans le cadre du rendez-vous salarial + SMIC	9,0
Poursuite du forfait mobilité durable / COVELO	200€/an/agent qui utilise des moyens de transport durable, sur déclaration, non cumulable avec la prise en charge partielle des frais de transport (total ministère : 3,5 M€)	0,8
Prime des maîtres d'apprentissage	500€/an/agent qui s'implique dans l'accompagnement d'un apprenti (total ministère 1,3 M€)	0,5
Forfait télétravail	2,5€/journée de télétravail, dans la limite de 220€/an, versée trimestriellement (total ministère : 6 M€)	6,0
Garantie individuelle du pouvoir d'achat / GIPA	indemnité visant à compenser la perte de pouvoir d'achat d'un agent public, due à un écart entre l'évolution de son traitement indiciaire brut (TIB) (ou salaire) et l'inflation, sur une période donnée (total ministère : 1 M€)	0,5
Temps partiel thérapeutique	maintien de la rémunération complète (total ministère : 0,8 M€)	0,4
	TOTAL	28,2

Concernant la catégories C, différentes mesures vont être mises en œuvre :

- Modification de l'organisation des carrières en modifiant la durée entre les échelons pour les échelles C1 et C2, permettant de réduire un peu l'amplitude ;
- La bonification d'un an qui permettra un changement d'échelon avec un an d'avance.

Mesures catégorielles 2022

Depuis le 1^{er} octobre 2021, le SMIC Fonction Publique a été revalorisé afin de se caler sur l'augmentation du SMIC en raison du taux d'inflation.

La modification du décret 2008-836 qui fixe l'échelonnement indiciaire devrait intervenir sous peu.

Concernant les taux pro-pro des catégories C, la Ministre de la Fonction Publique avait annoncé en juillet une augmentation, cela concernerait 10.000 agents de catégorie C supplémentaires dans toute la fonction Publique !

Concernant le plan de requalification de C en B pour les catégories C Administratif, il reste d'actualité pour 2022 et 2023, mais la DGAFP a augmenté la part d'avancement par examen professionnel (60% exam pro – 40% au choix pour 2022, 65% exam pro – 35% au choix pour 2023). Cela signifie que le nombre d'avancement au choix pour 2022 de C en B va être de 126, rapporté à la population des Adjointes Administratives cela paraît une petite goutte dans un océan.

La CGT avait, dès la présentation de ce plan, alerté les agents et l'Administration que ce n'était pas normal qu'un agent qui occupe un poste de Catégorie B ne soit pas automatiquement reclassé dans ce corps, reprochant l'obligation de présenter un examen professionnel. Nous avons également remonté à l'Administration que ce plan allait supprimer le peu de chance qu'un agent de Catégorie C, sur un poste de C (ce qui logique et normal) avance.

Quel étonnement d'entendre maintenant l'Administration et certaines organisations syndicales, qui en son temps avait encensé ce plan, que ce plan n'est pas adapté et que la question pouvait se poser pour le conserver.

Le Ségur de la Santé au MinArm :

Un CTM spécial est prévu le lundi 8 novembre. Pour le moment nous n'avons pas reçu les documents qui seront traités en séance.

Concernant les mesures voici le tableau fournit :

	en M€	2020 (rétroactivité)	Prev exe 2021	2022
<i>Mesures d'application directe</i>				
Versement du complément de traitement indiciaire (CTI) aux agents militaires et civils exerçant leurs fonctions dans les hôpitaux des armées (HIA)		3,8	14,6	
Revalorisation de l'indemnité de garde des internes civils employés dans les HIA		0,02	0,08	0,2
<i>Mesures transposées aux agents du ministère au 01/01/2022</i>				
Revalorisation des grilles des paramédicaux				5,2
<i>Mesure catégorielle 2022</i>				
Mise en œuvre d'un CTI au profit de la médecine des forces (10 points)				0,7
TOTAL (chainage)		3,8	14,7	6,1
TOTAL (cumul)		3,8	18,5	24,6

Mesures catégorielles 2022

Les revalorisations des grilles des soignants et paramédicaux concernera au MinArm 1.400 agents civils.

Concernant les Ouvriers de l'État, la prime de rendement bénéficiera d'une augmentation en deux temps :

- 1^{er} octobre 2021 : 0,5%
- 1^{er} avril 2022 : 0,5%

Le DRH-MD nous a avoué, qu'il y a encore une semaine, la DGAFP n'était pas d'accord, et que cette condition d'augmentation en deux temps était peut-être regrettable mais l'aspect positif était l'obtention des 1%.

Concernant les taux d'avancement, le DRH-MD espère qu'ils seront connus pour la fin du mois d'octobre. Mais ce taux ne sera que pour 2022, d'autres taux triennaux sortiront par la suite.

La PLF 2022 poursuit le plan famille au bénéfice des personnels militaires et civils avec notamment des lits supplémentaires en crèche, des logements neufs en métropole comme en Outremer.

Enfin, concernant les réorganisations (sémantique quand tu nous tiens !) les moyens financiers sont toujours plus importants :

en M€	Exécution 2020	LFI 2021	PLF 2022	ECART PLF 2022/LFI 2021
TITRE 2 (aides au départ et à la mobilité)				
PAR Civil*	10,90	16,34	17,70	+ 1,4
PAR Militaire	28,74	26,24	25,40	-0,8
TOTAL	39,64	42,58	43,10	+ 0,5

*données PAR civil hors chômage lié aux restructurations

Une réunion qui conforte des mesures indemnitaires au lieu de s'attaquer au fond du problème qui est le gel des salaires depuis 11 ans, et surtout éviter de rattraper ces sommes perdues.

A quel moment l'État sera-t-il exemplaire en matière d'emploi, de salaire, de déroulement de carrière ?

Délégation composée de Sophie Ambrosetti et Lucien Becue

Montreuil, le 19 octobre 2021